

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 29 MAI 2017

❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBÉREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Dominique FOIX,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Denise MICHAUT,
M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,
Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE, M. Michel ADAM,
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. Jacques NAYA,
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT, Mme Aurélie GIRAUDON,
M. Jean-Pierre ARANJO, M. Patrick MAILLET.

Délégations de vote :

Mme Maylis DEL PIANTA donne pouvoir à Monsieur David CORBIN.
Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. Jean-Jacques DALL'ACQUA.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à M. Hervé LUCBÉREILH.
Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à M. Gérard ROSENTHAL.
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.
M. Bernard UTHURRY donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.
M. Robert BAREILLE donne pouvoir à Mme Aurélie GIRAUDON.
Mme Anne BARBET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.

❧❧❧

2 - AVENANT 2 - CONVENTION TEP-CV - RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur André LABARTHE expose que, le 29 février 2016, le Conseil Municipal d'Oloron Sainte-Marie a adopté une délibération portant sur la convention financière TEP-CV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte).
Pour rappel, la convention a été signée le 12 mai 2016, et vient appuyer le financement de deux actions bénéficiant du Fonds de Financement de la Transition Energétique (FFTE) pour une aide de 500 000 € pour un projet dont le montant global s'élève à 970 000 € HT (soit environ 52 % de cofinancement) :

- la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments communaux et l'espace public (**Action 1**)
- l'augmentation de la part d'énergie renouvelable par la mise en place de panneaux photovoltaïques en autoconsommation sur les toits de bâtiments communaux (**Action 2**).

Avec pour objectif d'appuyer et de renforcer des actions relevant de la politique communale en matière de transport, le Conseil municipal d'Oloron Sainte-Marie adoptait, le 24 mars 2017, une délibération portant sur un premier avenant à la convention TEP-CV. Ce premier avenant représente une aide financière de 157 600 € sur un projet chiffré à 212 000 € HT (soit 74,4 % d'aide) en faveur :

- du plan de développement communal de la mobilité propre (**Action 3**).

La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), sur demande de madame Ségolène ROYAL - Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer - a proposé à la Commune d'Oloron Sainte-Marie, qui dès 2016 a affiché son envie de mener un programme pluriannuel d'économies d'énergie (**Action 1**), de renforcer les moyens de la commune en matière d'amélioration énergétique de l'éclairage public.

C'est une enveloppe de 300 000 € qui serait allouée à la rénovation de l'éclairage public, une action qui consiste d'une part à déployer des éclairages publics en LED et, d'autre part, à mettre en place des détecteurs de présence et un dispositif de gestion centralisée.

Tableau récapitulatif du deuxième avenant :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|--|--------------|----------------------------------|--------------|
| Nature des dépenses | Montant (HT) | Nature et origine du financement | Montant (HT) |
| Action 1 « Rénovation de l'éclairage public » | 375 000 € | <u>Subvention TEPCV (80%)</u> | 300 000 € |
| | | Autofinancement (20%) | 75 000 € |

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **APPROUVE** la répartition financière des fonds pour le deuxième avenant à la convention TEP-CV,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention TEP-CV annexée au présent rapport,
- **PRECISE** que la Commune préfinance la T.V.A,
- **S'ENGAGE** à ne pas dépasser le taux maximum de 80% de subventions en cas de financements complémentaires.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 29 mai 2017.

Suivent les signatures.-



LE MAIRE,


vé **LUCBÉREILH**

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 30/05/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 30/05/2017